

Séance du 25 octobre 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjointes ; M. Laroche, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle donne pouvoir à M. le Maire, M. Lozano donne pouvoir à M. Etchegaray, Mme Bordenave donne pouvoir à Mme Ipharraguerre, Mme Boé donne pouvoir à Mme Chevrel, Mme Jeambrun donne pouvoir à Mme Gentili, M. Causse à Mme Bisauta, M. Larralde donne pouvoir à Mme Peyrucq.

ABSENTS : MM. Trunet, Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Ligne de crédit 2008.

Monsieur Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, la Ville de Bayonne utilise une ligne de trésorerie de manière à ajuster chaque jour le solde de son compte au Trésor en fonction de ses besoins réels de trésorerie.

L'utilisation de cet outil permet de limiter les frais financiers au minimum pour la ville, tout en garantissant des délais de règlement satisfaisants aux fournisseurs.

La ligne de crédit auprès de Dexia CLF Banque de 10 M€ vient à échéance le 31 décembre 2007.

Sept établissements bancaires ont été consultés courant septembre afin que la ville dispose d'une ligne de crédit opérationnelle dès les premiers jours de janvier 2008.

La meilleure offre a été remise par la Société Générale, avec une marge de 0,0275 % sur les index suivants :

- Eonia ;
 - Euribor 1 semaine ;
 - Euribor 1 mois ;
- en facturation mensuelle des intérêts.

Le compte rendu de l'utilisation de la ligne de crédit est annexé au budget primitif et au compte administratif.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de ligne de crédit à intervenir et à effectuer tous les tirages et les remboursements correspondants.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.